

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2020 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 22 juin 2020 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Madame Corinne GUILLOT, Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP.

Absente excusée : Madame Nathalie KLIMENKO

Madame Evelyne RICARD a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget général, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice,

- + 256.078,38 €uros pour le budget général,
- + 53.799,81 €uros pour le budget Forêt de Rébruns
- + 119.958,01 €uros pour le budget Lotissement

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat pour les budgets Lotissement et Forêt de Rebruns,

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET GENERAL

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
A Résultat de l'exercice (signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 15.646,36
B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	+ 240.432,02
C RESULTAT A AFFECTER	
= A+B (hors restes à réaliser) <i>EXCEDENT</i>	+ 256.078,38
(Si C négatif report du déficit ligne 002 ci dessous) <i>DEFICIT</i>	
<u>D SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 328.585,93
R 001 (excédent de financement)	
E SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement :	154.580,00
F BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	174.005,93
AFFECTATION = C =G+H	256.078,38
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	174.005,93
<u>H Report en fonctionnement R 002</u>	82.072,45
Ou DEFICIT REPORTE D 002	

FISCALITÉ : VOTE DES TAUX

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de délibérer expressément sur le taux des taxes directes locales même si ces taux demeurent inchangés. A titre d'information, la dernière augmentation de l'ensemble des taxes date de 2019 et s'élevait à 1%.

Remémorant les taux présents :

- Taxe d'habitation : 9,28 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,13 %

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'auront pas la possibilité de moduler le taux de la TH cette année. Le taux applicable aux impositions de 2019 sera reconduit en 2020. Le produit correspondant à cette taxe sera compensé par l'Etat.

Où cet exposé, compte-tenu des investissements réalisés lors des dernières années et afin de prévoir ceux envisagés sur les prochaines années, le Conseil Municipal a voté une augmentation des taux communaux de 2 %. Les taxes directes seront les suivantes :

- Taxe foncière (bâti) : 17,05 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,89 %

BUDGETS PRIMITIFS 2020

*** Budget général**

Madame le Maire présente le budget primitif général 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 539.809,45 € pour la section de fonctionnement
- 523.862,39 € pour la section d'investissement

*** Budget Forêt sectionale de Rébruns**

Madame le Maire continue en présentant le budget primitif de la forêt sectionale de Rébruns qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 58.800,81 € pour la section de fonctionnement
- 41.718,17 € pour la section d'investissement

*** Budget Lotissement**

Madame le Maire termine la présentation avec le budget primitif Lotissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 210.148,01 € pour la section de fonctionnement
- 150.148,01 € pour la section d'investissement

Madame le Maire indique que le CCAS devrait approuver le compte administratif 2019 du CCAS et le budget primitif 2020 du CCAS lors d'une prochaine réunion fixée le lundi 29 juin 2020.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions provenant de :

- ADMR La Pacaudière
- ARRAVEM
- Association Française des Sclérosés en plaques
- France Alzheimer 42300 Roanne
- Adapei Loire Section Roanne
- Les Restaurants du Cœur
- AFMTELETHON
- Comité d'entraide du roannais : 6 colis distribués à l'épicerie sociale
- MFR de CHAUMONT 38780 : Demande pour 1 élève domicilié sur la commune
- Association Prévention routière
- Les p'tits bouchons du Roannais
- Le souvenir français

- FNATH

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) décide de verser une subvention d'un montant de 250,00 € à l'association ADMR du Pays de La Pacaudière.
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

Madame le Maire rappelle que la commune verse une subvention à l'association Bibliothèque pour tous, pour le fonctionnement de la bibliothèque, à hauteur de 1 € par habitant, soit 630,00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 630 € à l'association Bibliothèque pour tous, au titre de l'année 2020.

Enfin, Madame le Maire rappelle au Conseil que depuis 2014, ce sont les communes qui versent une subvention au DEGEL, en remplacement de Roannais Agglomération.

Le montant de subvention attribué par les communes au DEGEL est de 4,50 € par enfant.

Cette année (Année scolaire 2019-2020), 84 enfants sont scolarisés à CHANGY. Aussi, Madame le Maire propose de verser une subvention de 378,00 € au DEGEL au titre de l'année 2020.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 378,00 € à l'association du DEGEL au titre de l'année 2020.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu le jeudi 4 juin. À l'ordre du jour :

- Direction générale : Extension de la délégation de pouvoir du Président pendant l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19
- Ressources humaines : Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19
- Finances et administration générale : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau, Comptes de gestion 2019, Comptes administratifs 2019, reprise et affectation des résultats 2019, Décisions modificatives Exercice 2020, Attribution d'un fonds de concours aux communes de St Haon le Vieux, Pouilly les Nonains et La Pacaudière (Neutralité fiscale), Amortissement des subventions d'équipements versées en soutien aux entreprises face à l'épidémie de COVID-19 et à la neutralisation de ces amortissements, Amortissement des travaux d'aménagement du FABLAB
- Stratégies et ressources foncières : Bilan des acquisitions et des cessions de biens immobiliers Exercice 2019
- Développement économique : Subvention de Roannais Agglomération pour l'activité mission locale pour l'année 2020 et convention d'objectifs ; Fermeture de l'espace d'innovation numérique du 16 mars au 11 mai 2020 et prolongation des abonnements des adhérents du Fablab ; tarifs aéroport à compter du 5 juin 2020
- Tourisme : Train de la Loire (Tarif du jeu et des visites guidées)
- Transition énergétique et mobilité : Transports scolaires (Remise gracieuse période d'état d'urgence pour l'année scolaire 2019-2020 – tarifs tout public sur les lignes scolaires du 1^{er} mars 2019 au 3 juillet 2020) ; délégation de service public des transports urbains de

Roannais Agglomération (Accès au réseau STAR entre le 16 mars et le 31 août 2020 et tarifs du 16 mars au 31 août 2020)

- Lecture publique : Prolongation de 3 mois des abonnements aux médiathèques de Roannais Agglomération
- Enseignement artistique : Allègements et exonérations de frais de scolarité des usagers pour le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 dans le contexte de crise sanitaire pour le conservatoire d'agglomération musique, danse et théâtre.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

*** Commission Voirie**

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de la réunion de la commission Voirie, qui s'est réunie le Vendredi 12 juin.

Concernant les travaux de voirie prévus sur le Chemin de la Margot, un devis a été demandé à l'entreprise CHAVANY pour un montant de 57.719,00 € HT. Une demande de subvention a été faite en fin d'année 2019 auprès du Département de la Loire. Cette subvention a été accordée pour un montant de 34.631,00 €. Un deuxième devis a été demandé à l'entreprise EIFFAGE.

Hors devis, il faudra également prévoir la signalisation (interdiction de passage de poids-lourds, miroir dans le virage côté ronds-points, signalisation de l'aire de croisement avec panneaux ou marquage au sol.

La Commission Voirie a décidé de refaire un achat de vêtements de travail aux deux agents de la Voirie. Un devis sera demandé à AVP.

La Commission souhaite également équiper les deux agents avec une ligne téléphonique.

La Commission souhaite aménager les horaires des employés en fonction de la saison. Lorsque leur nouveau planning sera établi, Madame Corinne GUILLOT et Monsieur Jean-Noël DE STEFANI rencontreront les agents afin de leur présenter leur nouvel emploi du temps. Celui-ci pourrait être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'aménagement du local Voirie a également été évoqué, ainsi que l'aménagement du dépôt d'Arçon.

La Madone doit être réinstallée dans le nouveau cimetière, suite aux travaux d'aménagement du bourg. Les employés communaux devront réaliser l'aménagement paysager de la Madone avec la pose d'une ligne de pavés et la plantation d'arbustes et rosiers. Les barrières en bois du cimetière, ainsi que les trois portails sont à repeindre.

Suite à l'installation du nouveau columbarium, il est également nécessaire de prévoir son aménagement avec la pose de pavés et l'installation de gravillons.

Les portes de l'église seront également à repeindre.

La réflexion sur l'acquisition d'un véhicule électrique est en cours.

Concernant la fontaine, la Commission s'est rendue compte que la tôle vieillit très mal. Un décapage et une peinture semble urgents avant que la tôle ne soit trop abîmée.

*** Commission Bâtiments communaux**

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments Communaux qui s'est réunie le Samedi 20 juin.

La commission a fait la visite de tous les bâtiments communaux. Hormis la nouvelle école et la salle d'animation, les bâtiments ne sont pas en très bon état et de nombreux travaux peuvent être envisagés.

L'urgence semble être la démolition du préau de l'école du bas.

La Commission propose la vente de l'ancienne Mairie.

Le souhait de la nouvelle équipe d'une réhabilitation générale de la Mairie semble compliqué au vu de la situation financière de la commune pour le moment. Peut-être qu'un rafraîchissement du secrétariat (peintures et sols) est possible rapidement. L'installation du bureau d'accueil dans la pièce principale est appréciée et appréciable, tant pour les usagers que pour la secrétaire de Mairie.

Concernant le foyer rural, des devis ont été demandés pour le démoussage de la toiture. Le premier devis a été établi par l'entreprise DESSERTINE de NANDAX (Nettoyage karcher + produit hydrofuge : 5.238 ,00 €). Un autre devis doit être établi par la société OPH de SAINT ETIENNE.

Un rendez-vous a également été fixé pour un devis de maçonnerie, afin de prévoir l'agrandissement des fenêtres et le changement des menuiseries extérieures.

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente l'ancienne Mairie et fixe le prix de départ à 12.000,00 €.

*** Commission École**

La Commission École s'est réunie à l'occasion du 3^{ème} conseil d'école qui s'est déroulé le mardi 16 juin au Foyer rural.

Madame Perrine MOUILLERE fait le compte-rendu de cette réunion :

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020-2021 :

TPS : 2

PS : 6 Classe maternelle : 18

MS : 10

GS : 10

CP : 11 Classe GS-CP : 21

CE1 : 4

CE2 : 13 Classe CE1-CE2 : 17

CM1 : 12

CM2 : 14 Classe CM1-CM2 : 26

Total : 82 élèves

C'est Madame Estelle RIVIERE qui prendra la direction, Madame Valérie GUYOT, Directrice actuelle étant nommée dans une autre école à compter de la rentrée prochaine.

Projets réalisés en 2019-2020 :

- Fête des Grands-mères
- Classe découverte
- Cycle piscine
- Nom de l'école
- Atelier sur la communication non-violente
- Journée du goût

Projets 2020-2021 :

- Cycle patinoire pour les petits
- Cycle piscine
- Projet musique
- Classe orchestre avec le Conservatoire de Roannais Agglomération
- Projet littérature sur le Petit Prince

Les enseignantes ont monté un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet « Label Ecole numérique rurale », pour l'acquisition de 6 ordinateurs portables et de la valise de rangement et chargement. Le projet serait financé pour moitié par l'Education Nationale. La deuxième moitié sera répartie entre la Mairie et le Sou des écoles.

L'ordinateur de direction est obsolète. Il est nécessaire de prévoir son remplacement pour le mois de septembre.

Une petite cérémonie de remise des cadeaux de fin d'année aux CM2 est prévue le mardi 30 juin 2020, avec Madame le Maire et les membres de la Commission École.

Enfin, le nouveau conseil municipal avait évoqué la mise en place d'un Conseil Municipal d'enfants. Les élections pourraient avoir lieu en même temps que l'élection des délégués de parents d'élèves, courant octobre. Le vote concernerait uniquement les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2, à raison de 2 représentants par niveau.

*** Commission Information-Communication**

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la réunion de la commission Information-Communication qui s'est tenue le lundi 15 juin.

La Commission a décidé de reconduire l'édition d'un flash info, tous les trois mois. Le premier flash info est en cours d'élaboration, et devrait pouvoir être distribué fin juin.

Concernant le calendrier municipal, la Commission propose de le maintenir. C'est un support attendu par la population et original par rapport aux bulletins municipaux classiques.

La Commission travaille également à la création d'une page Facebook.

*** CCAS**

Madame le Maire indique qu'elle a procédé à la nomination des quatre membres extérieurs du Centre Communal d'Action Sociale. Il s'agit de Madame Marie-Claude MAISONHAUTE, Madame Martine MEMBRÉ, Monsieur Yves RIMOUX et Monsieur Pierre-Yves BARTHOLLET.

Une réunion est prévue le mardi 30 juin à 20h00 afin d'installer ce nouveau Conseil d'Administration.

QUESTIONS DIVERSES

* L'Assemblée Générale de l'Association Jeunesse et Sports au Pays de La Pacaudière aura lieu le vendredi 26 juin à 20h00 au siège social à CROZET. Monsieur Guillaume LEFEBVRE participera à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 20 JUILLET 2020 à 20H00</p>
--